

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 8 JANVIER 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DESCHANP, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme PELTIER
 M. FILOCHE représenté par M. QUENTIN
 M. COASSIN représenté par M. LABIA
 Mme DOUMECQ représentée par M. BESSON
 Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
 M. PAVON représenté par Mme DESCHANP
 Mme SERRE représentée par M. SIMONNET

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme FAUQUET-MOLL

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 10 H 15

Mme Marie DESCHANP, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'attribuer une subvention à l'association ROYAN OCEAN CLUB PLONGEE de 2 419,00 € (emplacement bateau au Port de ROYAN)
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

. d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 0241

- o Comité des Fêtes et d'Animations de ROYAN 20 000,00 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2010 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
	<u>OPERATION REELLE</u>		
1641	- Remboursement emprunt	+ 250,00 €	
1641	- Emprunt en euros		+ 250,00 €
	<u>OPERATION D'ORDRE</u>		
2762	- Créances s/transfert droit déduction TVA	14 004,10 €	
2315	- Créances s/transfert droit déduction TVA		14 004,10 €

- d'attribuer à la voie parallèle à la rue Charles Perrault, servant de liaison entre la rue des Cendrilles et la rue des Perdrix, la dénomination suivante :

- Rue des Gélinittes

- d'approuver l'avenant n° 2 au marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant n° 2 à ce marché avec la société DALKIA, consistant à exercer l'éligibilité des sites et à souscrire un contrat de fourniture gaz sur le marché dérégulé.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder, dans le cadre des travaux de rénovation de la verrière centrale de la Maison de l'Enfance, au dépôt du permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

- d'autoriser le dépassement de C.O.S., dans la limite de 20 %, pour la réalisation de logements locatifs sociaux dans l'ensemble des zones du P.L.U. dotées d'un C.O.S. conformément aux dispositions de l'article L 127-1 du Code de l'urbanisme afin de favoriser la densité de l'habitat,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à effectuer les mesures de publicité de cette décision conformément à l'article R 127-1 du Code de l'urbanisme.

- de solliciter une subvention du Conseil Général de la Charente-Maritime et du Conseil Régional Poitou-Charentes, notamment dans le cadre du contrat régional de développement durable, au taux maximum, pour le programme des expositions et animations organisées au musée de Royan au cours de l'année 2011, ainsi qu'au titre du programme des investissements de l'année 2011, concernant l'acquisition d'un meuble à plans et son socle et l'enrichissement des collections du musée.

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Association SHIN BUSHIDO et Monsieur Eric MARTIN, formateur de l'association, dans le but de continuer à fournir une formation aux agents de la police municipale, aux gestes et techniques professionnels d'intervention et au maniement du tonfa et de la matraque
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer la convention précitée.

- d'approuver la convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux relative à la mise en place d'activités pédagogiques et de recherche dans le cadre du label Ville d'Art et d'histoire, pour une durée de trois ans, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer ladite convention.

- d'engager une procédure afin d'obtenir le label « station classée de tourisme »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à constituer, signer et retourner en préfecture un dossier de demande le classement en « station de tourisme » accompagné notamment d'une note de synthèse
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents utiles au bon déroulement de la procédure afin d'accéder ainsi au « label » d'excellence de « station classée de tourisme »

A T T E S T E

- que la commune de Royan a bien respecté les prescriptions des législations et réglementations sanitaires et n'a commis aucune infraction depuis 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 12 H 15

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD

